N°217 Janvier - Février 2019

CONTACTS

Le magazine d'Aytré

Retrouvez le magazine contacts aytré sur www.aytre.fr et suivez-nous sur les réseaux sociaux :

12/13 Dossier
La Prop'Aytré est l'affaire de tous !

Flash info

Nos services seront exceptionnellement fermés le mercredi 16 janvier 2019 entre 11h et 14h.

10 Villes et Villages Fleuris : il fait bon vivre à Aytré !

14 « Unis par la danse »

15 Lemaine aquarelle la mer du 5 au 26 janvier

Aytré

Mairie d'Aytré
Place des Charmilles
BP 30102
17 442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19
aytre.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Astreinte : **06 22 35 10 74**
En dehors des heures d'ouverture, en cas d'urgence la nuit et le week-end.

N°217 JANVIER - FÉVRIER 2019

Directeur de publication : Alain Tuillière
Directeur adjoint de la publication : Arnaud Latreuille
Rédacteur en chef : Stéphane Doucinot
Secrétaire de rédaction : Mélanie Lacuve
Ont participé à ce numéro : Caroline Pinon, Elian Monteiro et Laurent Bourgoin
Crédits photos : Franck Moreau, Adobe Stock
Mise en page : Studio Lézard Graphique
Impression : Imprimerie Rochelaise
Dépôt legal : à parution
ISSN : 11485876
Imprimé à 7000 exemplaires sur du papier certifié PEFC n°10-31-1240

IMPRIM'VERT
PEFC 10-31-1240

Vous ne recevez pas "Contacts" dans votre boîte aux lettres ? Contactez le 05 46 30 19 04 ou information@aytre.fr

éDiTO

Alain TUILLIERE - Maire

Chères aytrésiennes, chers aytrésiens,

Recevant dans vos boîtes aux lettres à présent votre magazine début janvier l'occasion m'est donnée de vous souhaiter une belle et heureuse année 2019. Que dans la froideur de l'hiver, vous sachiez trouver la chaleur humaine auprès de votre famille, de vos amis mais aussi de votre municipalité, qui aura toujours à cœur d'être avec vous dans tous les moments de la vie.

Votre magazine municipal illustre une petite musique bien aytrésienne. Votre implication est toujours souhaitée qu'il s'agisse de démocratie participative, de la réunion publique sur le Budget 2019 ou pour contribuer par vos comportements citoyens à rendre notre ville plus propre.

La petite musique se précise quand il s'agit de la transition. Il ne faut pas attendre Messidor pour mettre en avant de nouveaux lieux de rencontres et d'échanges comme à l'épicerie sociale, au cœur d'un quartier en mouvements ; ou pour organiser des prenez-donnez, favorisant le réemploi des objets, la bricole des uns devenant un petit trésor pour d'autres et réciproquement.

Votre magazine vous rappellera également le dynamisme de nos associations de la culture et du sport à Aytré.

Profitez bien, chers amis, de votre ville et des opportunités qu'il y a à y vivre !

Et sortez couvert -d'un bracelet réfléchissant, par exemple, offert par votre ville (voir page 4)- afin de profiter de la douce saveur de la nuit et des étoiles mais en toute sécurité à partir de minuit, heure de l'extinction de l'éclairage public début janvier.

Encore excellente année à toutes et à tous !

Bien cordialement,

N°217 Janvier - Février 2019

4/5 Temps forts
- En contact, nous allons le rester !
- Rallumer les étoiles, le vœu de la Ville d'Aytré
- Budget participatif : les lauréats 2019 !

6 à 11 Initiatives
- A table ! L'école du goût, de la qualité, de la santé
- Engagée et bio. La restauration scolaire labellisée
- Grand froid : les gestes qui réchauffent
- Finances locales, les orientations budgétaires pour tous !
- Aide à l'Aude
- Impôts : ça change mais ça ne change rien !
- Un lieu citoyen pour affirmer le lien social
- Aytré, ville « éco-solidaire »
- Villes et Villages Fleuris : il fait bon vivre à Aytré !
- Taxe de séjour : réglementation applicable au 1er janvier 2019

12/13 Dossier
- La Prop'Aytré est l'affaire de tous !
- Engagés pour la planète

14 Associations
- Des subventions, mais pas seulement...
- « Unis par la danse »
- Un jardin en partage

15 Culture
- Médiathèque : Le retour des expos, chaque mois un(e) artiste
- Lemaine aquarelle la mer du 5 au 26 janvier
- Sortie de résidence à Georges-Brassens

16 à 18 Sports
- Du fitness en plein air
- Le retour à Jacques-Prévert
- À vos baskets !
- Concours de tir à l'arc En janvier, suivez les flèches
- Twirling Aytré et La Jarrie manient le bâton

19 Agenda

22 Expression des conseillers municipaux d'opposition

En contact, nous allons le rester !

Votre magazine change ses dates de parutions. Toujours imprimé et distribué tous les deux mois, il arrivera désormais dans vos boîtes aux lettres en janvier, en mars, en mai, en juillet, en septembre et en novembre.

Avec ce nouveau calendrier, la Ville espère mieux couvrir l'actualité locale. Ainsi, par exemple, un seul numéro abordera la période estivale dans l'édition juillet / août. Précédemment, il était question des rendez-vous de l'été sur le numéro de juin / juillet et d'août / septembre.

Et pour la rentrée scolaire, ça fonctionne aussi ! Un véritable numéro de rentrée avec la fête des associations et les actualités de nos écoles.

Enfin, nous pourrons vous présenter, aussi avec ce support, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il n'était précédemment pas adapté de vous présenter nos vœux sur l'édition de décembre / janvier et trop tard pour le faire en février / mars. Maintenant, ce casse-tête est terminé !

En voici une belle résolution pour 2019.

S.D

Renseignements, service communication : *05 46 30 19 04*

Le Saviez-vous ?

Les boîtes aux lettres avec un autocollant « STOP PUB » sont aussi distribuées. Ce magazine n'étant pas considéré comme de la publicité, merci de signaler au Service Communication la non distribution d'un numéro afin d'alerter le distributeur.

Si vous ne disposez pas encore de « STOP PUB » et que vous souhaitez en apposer un ; rendez-vous en mairie d'Aytré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Rallumer les étoiles, le vœu de la Ville d'Aytré

Dans un souci écologique puis économique, la Ville d'Aytré a décidé l'extinction de son éclairage public dès ce début d'année. Ainsi, les lumières s'éteignent chaque nuit entre 00h et 6h du matin.

Partout ? Oui, partout. Mais toutefois attention à la confusion. Certains lieux ne relèvent pas de l'espace public et ne sont pas concernés par cette disposition municipale. Même si l'apparence est trompeuse, les copropriétés ne sont pas contraintes de suivre cette décision. Bien évidemment, elles sont vivement invitées à suivre l'exemple afin d'uniformiser la politique d'éclairage sur l'ensemble du territoire aytrésien.

Avez-vous reçu le dépliant d'information dans votre boîte aux lettres ? Distribué fin décembre, ce document vous apporte plusieurs éclairages sur la question.

S.D

Renseignements, services techniques : *05 46 30 45 35*

C'est cadeau !

La Ville d'Aytré vous offre un bracelet réfléchissant afin d'évoluer en sécurité sur l'espace public lors de vos déplacements.

A venir récupérer en mairie d'Aytré avant le 31 mars 2019, Place des Charmilles, aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Un seul bracelet délivré par foyer sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et dans la limite des stocks disponibles.

Budget participatif : les lauréats 2019 !

Soumis au vote des aytrésiens en novembre dernier, cinq projets seront donc financés en 2019 au titre du budget participatif qui fête sa troisième édition.

Priorité à la restauration du patrimoine… Le **projet d'entretien de l'église** (traitement de l'humidité des murs) arrive en effet en tête des votes avec une enveloppe de **30 000**€ qui sera donc allouée l'an prochain à sa réalisation.

Vient ensuite un **projet environnemental** dédié à la **plage de Roux** pour un montant de **4 675**€.

En troisième place sur le podium un **paysage à croquer** pour **30 700**€.

Ces trois projets lauréats sont ensuite suivis de la **rénovation de la piste d'athlétisme** du **stade municipal des Galères** pour un montant de **30 000**€ et l'**aménagement derrière le Beach Stadium** pour **5 450**€.

Soit un montant total de 100 825€ qui rappelons-le constitue l'enveloppe du budget participatif dédié aux aytrésiens, pour environ 5% du budget d'équipement de la mairie.

Même si le taux de participation est en baisse sur cette troisième édition, Aytré fait aujourd'hui partie des 80 collectivités (dont deux départements) qui ont mis en œuvre ce dispositif de participation citoyenne. Et la seule commune sur le département à s'illustrer en associant ses habitants à la vie de la cité.

Plus d'accompagnement

Fort de ces premières expériences, la Ville réalise un bilan : *« La gestion globale d'un tel dispositif est complexe et prend du temps… ne serait-ce que pour l'instruction des projets aux différentes étapes. Nous manquons de moyens humains. Nous devons davantage travailler avec les associations de quartiers et mieux communiquer sur cette opération dont l'objectif est de mettre les habitants en mouvement dans la gestion de la ville »*, rappelle Dominique Gensac, adjoint aux Finances. Piloté par le Service Communication et Citoyenneté de la Ville qui assure aussi la saisie, la vérification et l'analyse des votes, le budget participatif est donc un bel outil de démocratie et d'animation de la vie locale par et pour les aytrésiens eux-mêmes. Une volonté politique malgré le contexte budgétaire et la baisse des dotations de l'Etat sachant aussi que les projets non retenus alimentent tout un vivier d'idées et de propositions faites aux élus. *« De nombreux efforts sont fournis en matière de démocratie locale à laquelle nous associons tous les acteurs y compris les plus éloignés qui peuvent ainsi s'exprimer et faire entendre leur voix »*, précise Patrick Bouyer, adjoint au Sport, à la Citoyenneté et à la Vie associative.

Un grand bravo à tous les participants !

C.P

En passant par Montreuil

Et pour optimiser ce dispositif citoyen, des représentants de la Ville d'Aytré se sont rendus en novembre dernier aux 3èmes Rencontres nationales des budgets participatifs pour partager des expériences et réfléchir ensemble à l'avenir d'un dispositif en plein développement.

Renseignements, service citoyenneté : ***05 46 30 19 04 et budgetparticipatif@aytre.fr***

A table ! L'école du goût, de la qualité, de la santé

Nous ouvrons ici une série de trois volets qui seront consacrés à la restauration scolaire. Ce premier épisode pour parler qualité, saveurs, et donc bien-être à table au moment de la pause méridienne… Des termes que l'on n'a guère l'habitude d'associer au vieil esprit de la "cantine". Normal, Aytré s'éloigne des effluves du passé pour s'inscrire dans une démarche résolument moderne d'éducation au (et par le) goût. Parce que manger, en même temps qu'une question de santé publique, c'est aussi apprendre. Alors au sortir de la classe ; on se rend au restaurant !

Le premier critère au menu des écoles d'Aytré, c'est celui de la qualité. Elle ne se décrète pas, c'est un travail de chaque jour, c'est même plus de travail. Pour l'atteindre il faut que les personnels y adhèrent et consentent à cet effort de bien faire. Les élus ont su transmettre le message, le chef des équipes également. William Nicole, à la tête de 12 cuisinières toutes très engagées dans cette démarche, observe de concert avec Hélène Rata, adjointe à l'Education, que le secret du bon *« C'est que tout est fabriqué maison »*. En clair, il y a quatre sites scolaires, chacun doté de sa propre cuisine. *« La qualité s'obtient par des préparations réalisées sur place »*. Ici on n'a jamais prononcé le nom d'un grand groupe producteur/livreur de plats préparés. *« On mange ce que l'on produit sur place, on épluche, on prépare le matin même pour le repas de midi »*. Tout est frais, les légumes et les fruits sont biologiques (lire notre article p.7), le poulet également, la viande est d'origine France, le poisson est européen. L'approvisionnement, deux fois par semaine, est assuré via une plateforme régionale ou le réseau Biocoop. En mai 2018, on a aussi introduit le pain bio, fabriqué à Aytré.

Le produit n'est pas tout. Le goût, la composition, la mise en couleur du service sont pour beaucoup dans l'acceptation par les enfants de certains plats, traditionnels (bœuf bourguignon, lasagnes) ou plus originaux (2 menus végétariens /mois et bientôt plus, plats d'autres régions du monde). Cela, c'est l'affaire des cuisinières qui versent du soin, de la créativité, de la fantaisie, des épices dans leurs préparations. Il est dit que des lentilles servies à La Courbe peuvent ne pas avoir tout à fait la même saveur à Jules-Ferry. Mais toutes seront excellentes. D'ailleurs, obligation est faite à chaque enfant de goûter. En général, c'est adopté !

A l'attention ainsi portée, s'ajoute le devoir d'équilibre alimentaire, la règle diététique du GEMRCN*. Pour l'amélioration de l'état nutritionnel de la population et en premier lieu des enfants qui doivent observer les bonnes pratiques alimentaires, à la maison comme à l'école, la Ville s'est également engagée dans le Programme National de Nutrition Santé.

Faire bien et bon a un coût. Il est supérieur à celui que l'on observerait dans une restauration scolaire classique : environ + 30%. *« Mais c'est une volonté municipale »* déclare-t-on au service éducation. Et cela ne se discute pas ; ça se mange !.

E.M

Quelques chiffres :

590 repas sont servis chaque jour. Pour les cuisiner, il faut quotidiennement préparer près de

70 kg de crudités,

55 kg de protéines,

70 à 90 kg de garnitures (légumes),

50 à 70 kg de fruits et, chaque semaine, **10 kg de fromages**.

Soit **plus d'une tonne d'aliments/semaine**

*Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition

Renseignements, Service Éducation : *05 46 30 19 20*

Engagée et bio
La restauration scolaire labellisée

Offrir des produits issus de l'agriculture biologiques à la table des enfants, c'est bien ; être labellisé pour cela, c'est encore mieux. La restauration scolaire d'Aytré est désormais reconnue pour ses engagements.

Plus de 25% de denrées alimentaires bio
Objectif : 50% dans 3 ans.

De même que l'on annonce *"Ville fleurie"*, Aytré va pouvoir arborer sous ses panneaux d'entrée de ville le label *"Bio, territoire engagé"*. Et le porter également sur ses menus et à la porte des salles de restauration scolaire. *« Etre labellisé, c'est une vraie reconnaissance de ce que l'on a entrepris depuis dix ans »* souligne l'adjointe à l'éducation Hélène Rata.

La Ville a en effet attaqué son virage bio depuis 2003 - quant aux repas servis aux écoliers - et bien avant encore dans les démarches entreprises au niveau environnemental et écoresponsable.

Un dossier a été déposé en janvier 2018 auprès de l'organisme certificateur Interbio Nouvelle-Aquitaine, association interprofessionnelle, le premier du genre en France auprès des collectivités territoriales. Les critères d'éligibilité sont simples : compter 8,5% de la surface agricole du territoire d'une commune en bio ou 20% d'approvisionnement bio dans les services de restauration. C'est donc bien à ce titre que le label pour Aytré a été validé au mois de mars suivant. Ses restaurants scolaires sont en réalité au-delà avec plus de 25% de denrées alimentaires biologiques (fruits, légumes, pain, poulet notamment). Néanmoins, pour atteindre 50% dans les trois prochaines années (l'objectif est là !), la Ville réfléchit déjà à la manière d'introduire la viande, les céréales et les produits laitiers, et surtout à trouver les sources d'approvisionnement en quantité suffisante.

La remise officielle du label aura lieu courant 2019 à la mairie. Il n'est pas éternel et chaque année, il est remis en question par une nouvelle candidature… ce qui ne pose aucun problème car la Ville ne souhaite qu'aller de l'avant en la matière.

E.M

Renseignements, Service Éducation : *05 46 30 19 20*

Grand froid :
Les gestes qui réchauffent

La canicule, on connaît, et l'on connaît aussi les dispositifs mis en œuvre pour s'en protéger. Mais le froid est là, et s'il n'est pas encore venu on sait qu'il viendra et qu'il présente des risques ; qu'il faut aussi se montrer vigilant pour ne pas en souffrir et, hélas sous nos climats encore, ne pas en mourir.

Le grand froid sollicite le corps et lui demande des efforts supplémentaires. Cela peut être dangereux pour les personnes âgées, affaiblies, sans abri ou souffrant de maladies chroniques.

Même si elles paraissent aller de soi, voici donc quelques recommandations de bienveillance envers les autres comme envers soi-même : bien se couvrir de la tête aux pieds, de préférence par plusieurs couches de vêtements ; ne pas boire d'alcool (cela ne réchauffe pas du tout) ; limiter les efforts physiques, être attentif aux enfants et aux personnes âgées qui se plaignent moins du froid mais en sont les premières victimes ; lors des sorties en voiture, prendre de l'eau, un téléphone chargé, une couverture ; chauffer sans surchauffer son logement en veillant à sa bonne ventilation. Enfin et surtout, appeler rapidement le "115" si l'on remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue ou le CCAS pour signaler une personne en détresse. Une assistance et des logements d'urgence sont ouverts chaque année dans le cadre des plans Grand froid.

E.M

Finances locales, les orientations budgétaires pour tous !

La réunion publique qui suivra le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) se tiendra en salle du conseil municipal mercredi 6 mars à 18h30. Un moment important de démocratie locale ici décrypté.

Si la tenue d'un DOB en conseil municipal (séance du 14 février à 19h30, salle du conseil) est une obligation faite aux communes de plus de 3500 habitants, il n'est en revanche pas obligatoire, légalement, de le présenter au personnel de la collectivité et aux citoyens désireux de s'informer sur le budget. C'est ici une volonté politique de transparence. Ainsi, avant que le budget soit voté, les aytrésiens peuvent prendre connaissance à l'occasion d'une réunion publique, des grandes orientations à venir, lisibles dans le budget primitif, quant à lui voté fin mars.

En savoir plus sur le DOB :

Etape importante de la procédure budgétaire, matière vivante de la relation aux élus et avec la population, le DOB est une démarche dite substantielle en cela que toute délibération budgétaire qui n'aurait pas été précédée d'un tel débat serait entachée d'illégalité.

Concrètement, qu'examine-t-on au cours de cette séance ?

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) avec les hypothèses d'évolution en matière de concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, les relations financières entre Ville et CdA.
- La programmation d'investissements pluriannuels avec prévision des recettes et dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget.

E.M

Pour en savoir plus : *www.aytre.fr (article "finances-locales")*

Aide à l'Aude

Répondant au communiqué de l'Association des Maires de France (AMF) de Charente-Maritime du 18 octobre 2018, la Ville d'Aytré a aussi répondu à l'appel aux dons lancé en faveur des sinistrés de l'Aude suite aux terribles inondations qui ont durement touché ce département.

1 000€
pour l'opération "Solidarité communes Audoises 2018"

Afin de contribuer à la reconstruction des équipements publics détruits lors des inondations du 15 octobre, le conseil municipal a voté un geste d'aide de 1000 euros dans le cadre de l'opération « *Solidarité communes Audoises 2018* ».
Rappelons que 70 communes ont subi de lourds dégâts matériels. L'amitié ainsi manifestée aux audois par Aytré qui connaît bien l'impact d'un événement climatique dévastateur et le sens réparateur du terme *"solidarité"*, grossit l'enveloppe remplie de même par de nombreuses autres Villes françaises.

E.M

Renseignements, Service citoyenneté : *05 46 30 19 04*

Impôts : ça change mais ça ne change rien !

Au 1er janvier de cette nouvelle année, on s'est embrassé, on s'est souhaité de bons vœux et… on est passé sous le régime du prélèvement à la source de l'impôts sur le revenu !
Cela signifie la suppression du décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. Un nouveau mode de recouvrement, réputé plus confortable pour le contribuable qui paiera -c'est heureux !- la même somme que dans l'ancien calcul. Rien ne change, sauf la méthode qui, elle, prend en compte les changements en cours d'année, perte d'emploi, baisse de salaire, divorce, départ à la retraite, etc.
Concernant le taux de prélèvement, le mieux c'est de ne faire aucune démarche : le taux utilisé sera celui du foyer (taux personnalisé), calculé sur la base de la dernière déclaration.
Cependant, si vous êtes salarié, vous pourrez opter pour ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur : intéressant si vous percevez d'importants revenus en plus de vos salaires et que vous ne souhaitez pas que votre employeur applique votre taux personnalisé.

E.M

Pour en savoir plus : *www.impots.gouv.fr*

Un lieu citoyen pour affirmer le lien social

Après deux mois de travaux, un nouvel espace est créé ; un lieu de rencontres, d'échanges et de création où chacun peut exprimer son potentiel.

Le local jouxtant l'épicerie sociale étant libre suite à la fin de mission d'Annie Langevin, coordinatrice pour le Plan de Rénovation Urbaine (PRU), l'idée a germé de l'utiliser pour améliorer l'accueil des aytrésiens. Après deux mois de travaux, les 60 m² de l'atelier des habitants ont donc agrandi l'espace accueil de l'épicerie sociale. Le projet a été impulsé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dans le cadre de la politique de la ville. En collaboration avec l'association « La Matière », figure importante de l'économie solidaire à La Rochelle, les membres de l'association « Les Amis du Phare » se sont retroussés les manches pour recycler, relooker ou détourner des meubles, transformer des matériaux voués à la destruction, en mobilier de qualité - comme le bar construit avec des palettes - ou en objet design. Une démarche qui fait sens avec la volonté de poursuivre, étape par étape, les projets de nature participative proposant des alternatives à « l'ultra consommation ». L'espace, plus lumineux et spacieux, pourra accueillir les habitués du vendredi matin dans de meilleures conditions et s'ouvrir à de nouvelles propositions : des concerts à petite jauge, des débats, des ateliers, des réunions, des soirées jeux... Les associations de la ville et les associations de quartier sont espérées pour contribuer à faire vivre cet endroit citoyen.
Ce lieu est ouvert à tous. Venez nous et venez vous rencontrer ! A bientôt.

L.B

Renseignements Épicerie sociale, place des Grands Près : *05 46 52 34 25*

Aytré, ville « éco-solidaire »

Des zones de gratuité, où l'on peut déposer les objets dont on ne se sert plus, et prendre ce qu'on veut, seront organisées à Aytré en 2019.

C'est une zone de gratuité. Un prenez donnez si vous préférez. C'est en tout cas un concept original, qui rencontre un joli succès à Aytré. Rien à voir avec un vide-grenier ou une braderie puisqu'il n'y a rien à vendre ou à négocier. Le concept est simple : c'est un endroit où vous pouvez déposer ce dont vous n'avez plus besoin, à condition que ce soit propre et réutilisable, et où vous pouvez prendre ce que vous voulez. Même si vous n'avez rien déposé. On peut qualifier cela de rendez-vous « éco-solidaire » puisqu'il s'agit aussi de diminuer les déchets et de favoriser la sensibilisation au « réemploi », qui offre une seconde vie aux objets. Des études disent même qu'il est ainsi possible de réduire les déchets de 13 kg par an et par personne. C'est une réponse pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions, l'encouragement aux circuits courts, l'animation de la ville en créant un lieu d'échanges. C'est également un renforcement du lien social et une lutte contre la pollution, puisque ce qui continue à vivre n'est pas jeté.

Prenez note des rendez-vous « éco-solidaires » de l'année 2019 :

4 zones de gratuité :
- 19 et 20 janvier, salle Jules-Ferry.
- 20 et 21 avril, salle Jules-Ferry.
- 15 et 16 juin, dans le cadre de Messidor
- 12 et 13 octobre, salle Jules-Ferry.

2 "Donnez devant chez vous et/ou prenez où vous voulez" les 20 avril et 13 octobre.
Des initiatives organisées avec l'aide des bénévoles de l'association « Les amis du Phare ».

L.B

Villes et Villages Fleuris : il fait bon vivre à Aytré !

Entretien sans pesticides, gestion différenciée des espaces verts, recyclage des déchets et autres nouveaux critères d'obtention ont permis à notre commune de conserver ses deux fleurs. Un label qui témoigne des nombreuses actions menées en faveur de l'environnement et de la qualité du cadre de vie.

Les temps changent et l'urgence écologique fait évoluer les pratiques et notre rapport à la nature… C'est pourquoi le label "Villes et Villages Fleuris", qui mobilise près d'un tiers des communes françaises depuis 60 ans, s'engage aujourd'hui sur l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, le respect de la biodiversité, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans les espaces publics. Il récompense ainsi les actions menées par les collectivités locales œuvrant à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. C'est ce que signifie le panneau apposé aux entrées de ville qu'arborent les communes labellisées tout comme Aytré qui se voit à nouveau décerner deux fleurs par la Région. Sachant qu'il existe trois niveaux d'obtention régionaux (1ère, 2ème et 3ème Fleur) et que le 4ème est décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

De nombreuses actions

C'est donc par les agents des Services Techniques de la Ville, sous la direction de Philippe Maigret, que la politique environnementale d'Aytré est déployée sur la commune. Ainsi la gestion différenciée des espaces verts consistant par de la tonte et fauche tardive permettant à la biodiversité de s'épanouir dans différents lieux et parcs de la ville. L'entretien des espaces verts sans pesticides y compris les stades et le cimetière depuis 2011, le recyclage des déchets verts, le paillage des massifs par les agents, une meilleure gestion de l'Eau avec des variétés locales de vivaces et d'arbustes nécessitant moins d'arrosage, le recueil des eaux pluies… C'est aussi sur la mise en place de ces différentes pratiques qu'Aytré a conservé ses deux fleurs à la boutonnière !

Une démarche collective

Un label dont les habitants peuvent être fiers… Sans compter la suppression des panneaux publicitaires aux entrées et sorties de ville, la création de pistes cyclables, de liaisons douces entre les parcs et les aires de jeux, de nouvelles voiries pour mieux circuler, le choix de mobiliers urbains éco-conçus et autres aménagements pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des aytrésiens. *« Nous devons nous adapter à une nouvelle façon de vivre plus respectueuse de l'environnement et le retraduire à tous niveaux dans la ville. C'est faire ce qu'on préconise aux habitants en montrant l'exemple pour que l'Ecologie devienne vraiment prioritaire »*, précise Catherine Jouault, adjointe au Patrimoine, à la Voirie et aux Espaces verts. Une volonté politique mais aussi une démarche collective à laquelle chacun peut s'associer en faisant, tel le petit colibri, tout simplement sa part.

C.P

Villes et Villages Fleuris
LABEL DE QUALITÉ DE VIE

Renseignements, Services Techniques : *05 46 30 45 35*

Taxe de séjour : Réglementation applicable au 1er janvier 2019

Les tarifs applicables au titre de la taxe de séjour évoluent pour certaines catégories d'hébergement à compter du 1er janvier 2019, (soit les 4*, 1*, les gîtes, les camping-car), **ainsi que les hébergements non classés qui seront désormais taxés au pourcentage.**

Concernant les hébergements non classés, une taxation au pourcentage de 5% sera appliquée sur le coût de la nuitée dans la limite de 2,30€. (Tarif majoré de 10%, correspondant à la taxe additionnelle départementale).
Si vous vous êtes déclaré auprès des services de la Mairie, la Communauté d'Agglomération vous a délivré un identifiant, ainsi qu'un mot de passe de connexion vous permettant d'accéder à votre espace hébergeur via la plateforme en ligne https://agglolarochelle.taxesejour.fr. Les documents d'aide à la collecte et au calcul de la taxe de séjour y sont disponibles depuis le 1er septembre 2018.

• Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

C'est une taxe que peuvent percevoir les communes ou les communautés de communes de la part des touristes séjournant dans un hébergement de leur territoire. Elle est destinée à favoriser la fréquentation touristique ou les dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques du territoire. Elle est due par personne et par nuit.

• Quels sont les hébergements soumis à la taxe de séjour ?

Les hôtels et résidences de tourisme, les meublés de tourisme (gîtes ruraux, gîtes de groupe, etc.), villages de vacances, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques, terrains de camping, et tout autre terrain d'hébergement de plein air.

• Quelle est la procédure à suivre ?

Il faut se déclarer auprès de la mairie.

• Où trouve-t-on les formulaires (déclaration de meublé de tourisme et/ou de chambre d'hôte) ?

En se connectant sur : www.service-public.fr

• Les personnes résidant au mois doivent-elles payer la taxe de séjour ?

Oui, si l'hébergement est considéré comme une résidence saisonnière et que les hébergés sont des occupants temporaires et dont le domicile n'est pas chez vous. Non, si votre hébergement est mixte (saisonnier et annuel) et si vous démontrez que votre locataire a élu domicile chez vous, et qu'il est soumis à la taxe d'habitation.

• La collecte pour les opérateurs numériques en 2019

À partir du 1er janvier, la collecte devient obligatoire pour les opérateurs numériques qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location, et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels (il appartient à chaque propriétaire de s'en assurer).
La réglementation en vigueur ainsi que les tarifs sont consultables sur la plateforme déclarative : https://agglolarochelle.taxesejour.fr

L.B

Renseignements, CdA La Rochelle, Régie taxe de séjour : *6, rue Saint-Michel. 17 086 La Rochelle Cedex 02. Tél 05 46 30 34 24.agglolarochelle@taxesejour.fr*

La collecte pour les opérateurs numériques en 2019

A partir du 1er janvier, la collecte devient obligatoire pour les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location, et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

Les tarifs par personne et par nuit

• Hotels, résidences et meublés de tourisme, chambres d'hôtes

- **1 étoile et non classé :** 0,83€.
- **2 étoiles :** 0,99€.
- **3 étoiles :** 1,65€.
- **4 étoiles :** 2,47€.
- **5 étoiles :** 3,30€.

• Campings

1 et 2 étoiles : 0,22€.
3, 4 et 5 étoiles : 0,61€.

L'association des hébergeurs, pourquoi pas vous ?

Désireux de constituer une association des loueurs de la commune, Monsieur Albéric Simonet lance un appel à tous les hébergeurs d'Aytré. Avec cette association, il espère créer une relation privilégiée entre la municipalité et les propriétaires de meublés de tourisme afin de discuter des projets liés à l'activité touristique et de faire des propositions. Séduits par cette idée ?

Contactez-le au *06 23 40 44 94 ou sur alberic17@gmail.com*

303 060€, c'est le coût encore trop élevé de la propreté à Aytré

La Prop'Aytré est l'affaire de tous !

Trottoirs, voiries, espaces et jardins publics… la mairie lance une nouvelle campagne de propreté pour inciter chacun à adopter et multiplier les bons gestes en proposant aux plus jeunes de devenir ambassadeurs.

Bien vivre et agir ensemble… Parce qu'un environnement propre et préservé rend la vie plus agréable, la mairie poursuit ses actions en faveur de la propreté urbaine. De nombreuses heures passées sur le terrain par les agents des Services Techniques pour ramasser toutes sortes de déchets encore jetés sur les trottoirs, dans les parcs et autres espaces publics alors que « la propreté est l'affaire de tous ! ». Tel est le slogan de la nouvelle campagne de communication lancée par la Ville pour sensibiliser, aussi, les plus jeunes. « L'idée est que les enfants soient prescripteurs et incitent les plus grands à adopter des gestes citoyens en arrêtant de jeter n'importe quoi et n'importe où… car si le ramassage et le nettoyage de la ville font partie de nos missions, cela représente un coût important et l'argent des contribuables pourrait servir à autre chose », déplore Catherine Jouault adjointe au Patrimoine, à la Voirie et aux Espaces verts. Certes, les comportements évoluent progressivement mais des efforts restent à fournir pour tendre vers le zéro déchet. Il en va donc de la responsabilité et du devoir de chacun que de respecter et de prendre soin des espaces partagés.

Une action collective

Ainsi la distribution d'un petit dépliant informatif et ludique pour bien commencer l'année et faire vœu de propreté aux quatre coins de la ville ! Imaginé par le Service Communication de la mairie avec la direction des Services Techniques et l'adjointe référente, ce support met en scène un jeune héros de la « Prop'Aytré » pour rappeler les bons gestes à adopter. Un petit test du « Citoyen responsable » permettra à chacun de faire le point sur ses pratiques. Autrement dit jeter ses déchets dans les poubelles, arracher les mauvaises herbes, ramasser les feuilles et enlever la neige sur son trottoir… ou encore couper les branches et buissons débordant sur l'espace public, ramasser les crottes de son chien, ne pas jeter son mégot n'importe où comme le précisait la dernière campagne de communication sur tout ce qui finit dans l'Océan ! Autant de petits gestes et de bonnes pratiques quand on connait aussi la durée de vie moyenne des déchets dans la nature qui rappelons-le n'est pas une poubelle. Les enfants pourront quant à eux découper le masque du héros et devenir à leur tour ambassadeur « Prop'Aytré » en publiant leur photo sur Instragram. C'est aussi cela devenir citoyen et fier de l'être dès le plus jeune âge.

C.P

Le saviez-vous ?

La Ville d'Aytré se mobilise et agit quotidiennement sur les 3 000 m² d'espaces verts et les 85 kms de voirie que compte la commune. C'est pourquoi il est important de respecter et de participer chacun à son échelle à ces efforts de propreté qui font le bien vivre ensemble à tous les âges de la vie.

Renseignements, Services Techniques : *05 46 30 45 35*

Engagés pour la planète

WORLD CLEANUP DAY 2018 15 SEPT

400 bénévoles à Aytré

Participants sur les autres communes :

- **310** à La Rochelle
- **150** à Saint-Xandre
- **100** à Périgny
- **40** à Angoulins-sur-mer

	54 kg	**39** kg	**25** kg	**16** kg	**1** kg
	canettes	bouteilles plastique	verre	mégots	piles
Temps de dégradation moyen :	**100 ans**	**500 ans**	**5000 ans**	**5 ans**	**7500 ans**

2,2 tonnes de DÉCHETS
dont 1 820 kg de tout venant

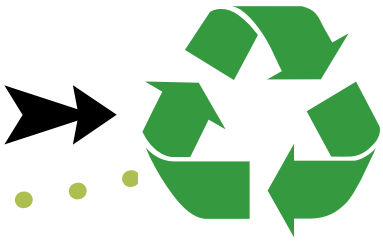

16%
de la collecte
RECYCLÉE (345 kg)

16 kg
mégots ramassés

Cette quantité aurait pollué l'équivalent de la superficie du vieux port de La Rochelle sur 1m de haut.

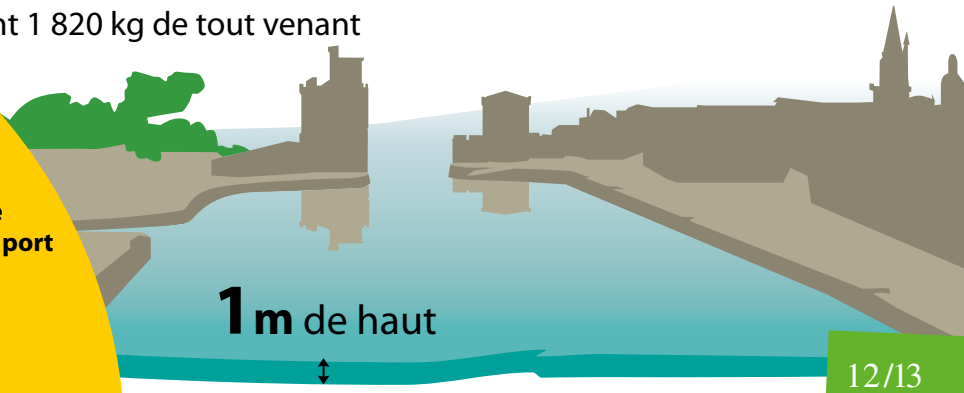

Des subventions, mais pas seulement...

La municipalité verse des subventions pour soutenir la vie associative. Mais il faut aussi prendre en compte les charges de mise à disposition des locaux et des équipements.

En complément des subventions accordées aux associations d'Aytré, la municipalité supporte des charges de mise à disposition des locaux et des équipements sportifs. Parmi ceux-ci, on peut lister par exemple la salle Jean-Vilar, la salle Jules-Ferry, la maison Georges-Brassens, Les Embruns ou les salles de la maison des associations, située à l'ancienne école Jacques-Prévert... Il convient d'ajouter le complexe sportif et le stade de rugby avec tous leurs équipements, ou les installations du club de tennis. Il y a aussi le gymnase et le terrain de sport d'Alstom, que l'entreprise spécialisée dans les transports ferroviaires loue à la mairie, qui la met elle-même à la disposition des associations aytrésiennes. Ces charges supplétives concernent bien sûr le coût de l'entretien, le ménage, la tonte des terrains, les assurances, le gardiennage, mais aussi la consommation des fluides (eau, gaz, électricité). Le montant global de ces charges a été évalué à 265 000 euros par an. Cela entre évidemment en compte dans le soutien de la mairie d'Aytré aux associations. Lorsqu'elles font une demande de subvention municipale, les associations doivent d'ailleurs évaluer dans leur dossier le coût estimé des charges supplétives dues à leur activité.

265 000€/an
c'est le coût moyen des charges supplétives

L.B

« Unis par la danse »

L'association Danza Latina propose des cours de Bachata et de Kizomba, le mardi soir, à partir de 20h30, salle Jules-Ferry. N'hésitez pas à venir découvrir ses sonorités et ses rythmes

Danza Latina : la simple combinaison de ces deux mots nous évoque des danses voluptueuses ou rythmées, et nous emmène découvrir une part de la culture d'Amérique centrale. A Aytré, l'association Danza Latina, créée et présidée par Yasser Sdiri, s'est déjà fait connaître en animant et en faisant danser « Aytré Plage Bouge l'été ». La devise des adeptes de Danza Latina est, « La musique nous rapproche, la danse nous unit ». Les cours ont lieu le mardi soir, salle Jules Ferry. On peut donc s'initier, notamment à la Bachata sensuelle, de 20h30 à 21h30, ou à la Kizomba urbaine, de 21h30 à 22h30. La Bachata sensuelle se danse sur des rythmes assez lents, avec des mouvements de l'ensemble du corps. La Kizomba est imprégnée de sonorités et de rythmes zouk. « Nous sommes une association jeune, dynamique et passionnée de danse. Nos cours sont ouverts à tous, aux familles aux couples ou aux gens seuls. On peut tout aussi bien être débutant que danseur occasionnel », précise Yasser Sdiri, le président de Danza Latina.

L.B

Renseignements : *07 71 67 76 49*

Un jardin en partage

Il est géré solidairement par l'association Potag'Aytré Partagé, rue Jean-Bart, à côté de la salles des Embruns

Depuis 2014, une parcelle de terrain de 600 m2 a été attribuée par la mairie pour que l'association Potag'Aytré Partagé cultive un jardin avec les habitants du quartier Pierre-Loti. Le jardinage est un bon prétexte à la rencontre. « Nous décidons de ce que nous plantons, nous cultivons solidairement et nous partageons les récoltes. Nous tendons vers la permaculture, l'association des cultures, l'enrichissement de la terre... Nous prenons des conseils, nous apprenons tous ensemble », explique Sonia Brelle, la présidente de l'association.

L.B

Adresse : *Rue Jean-Bart (au niveau de la salle des Embruns)*
Renseignements : Sonia Brelle *06 27 95 00 67 - potagaytrepartage@gmail.com*

Médiathèque : Le retour des expos, chaque mois un(e) artiste

La médiathèque fut longtemps un lieu d'exposition mais cette bonne pratique d'amener l'art comme un plus offert aux lecteurs et usagers était en sommeil. Hélène de Saint-Do, conseillère municipale, a souhaité la réveiller, remettre ces expositions en ordre de marche et impulser un nouveau programme : « Je trouvais dommage que cela se soit arrêté et je me suis rendue compte qu'il suffisait d'y penser et d'en parler pour que cela recommence ». L'élue a donc tissé un réseau d'artistes locaux qui seront présentés en priorité, sans exclure que ce réseau pourra s'étendre à d'autres. Débutants, peu connus ou déjà largement confirmés dans leur art, ces créateurs investiront la médiathèque avec peintures, sculptures, dessins, photographies et autres formes d'expression plastique.

Joël Lemaine ouvre en ce mois de janvier le cycle des expositions 2019 (notre article ci-dessous), lui succéderont Rebecca Donis du 2 au 23 février avec ses peintures à la manière de miniatures ; en mars les adultes handicapés de l'ESAT de Marlonges présenteront des peintures "à la manière de »… Picasso, Miro, etc ; en avril Anne Sarrazin exposera ses gravures ; en mai une expo de pochettes de disques vinyles.

L'idée étant de « redynamiser et faire vivre cet espace » conclut Hélène de Saint-Do.

Renseignements, Service culture et animation de la ville : ***05 46 30 19 42***

E.M

Lemaine aquarelle la mer du 5 au 26 janvier

Joël Lemaine n'est pas un inconnu, certains même le connaissent fort bien sans le savoir. Car s'ils utilisent encore le papier pour écrire et l'enveloppe pour expédier leur courrier, ils ont sans doute timbré celle-ci avec un timbre qu'aura peint l'artiste aytrésien. Sa spécialité : le timbre de marine. C'est dans l'aquarelle des paysages maritimes et des bateaux qu'il excelle et que la reconnaissance est venue. Joël Lemaine est en effet peintre officiel pour L'Hermione. Il en a réalisé un bloc de timbres à l'occasion de la traversée inaugurale de 2015 et travaille chaque année ainsi sur une dizaine de timbres de marine. On retrouvera tout cela dans l'exposition que lui consacre la médiathèque, et beaucoup d'autres choses, des maquettes notamment.

L'artiste, natif de Saint-Pierre-et-Miquelon et installé depuis quelque temps à Aytré, confesse avoir *« beaucoup bougé dans la vie »* et avoir *« navigué sur pas mal de vieux gréements »*. Sur mer comme sur papier et pinceaux en main, il est à son affaire, croquant son sujet au bord de l'eau pour le retravailler en atelier.

E.M

En savoir plus : ***http://joel-lemaine.e-monsite.com***

Sortie de résidence à Georges-Brassens

Arsenic joue sur les souvenirs

La Ville, principalement aux troupes de théâtre de la localité, confie 5 à 6 fois par an les clés de la Maison Georges-Brassens. Scène et salle de travail idéales et confortables pour un temps de résidence, généralement d'une semaine qui permet de correctement caler un spectacle. Les compagnies La Tasse de Thé et Carabistouille y viendront bientôt, mais la première qui ouvre la saison 2019 sera Arsenic qui fut en résidence durant les vacances de Toussaint pour une mise en place technique. Emmenée par Claire Morel, Arsenic proposera une répétition ouverte vendredi 18 janvier à 20h30 de sa nouvelle création *"Tu te souviens"* : une machine à souvenirs s'emballe un peu et… Et l'originalité du concept de semi-improvisation surgit, tel qu'imaginé par l'auteur Jérôme DHONDT, utilisant l'interaction avec le spectateur pour l'associer à la création de la pièce.

E.M

Infos et réservations : ***tutesouviensjd@gmail.com - www.cie-arscenic.fr***

Du fitness en plein air

En ce début d'année, une aire de Street Workout est à votre disposition, au lac d'Aytré, près de l'aire de jeux pour enfants. Une belle occasion pour entretenir sa condition physique.

Dans un contexte où l'accès au sport devient onéreux, l'aire de Street Workout, installée depuis décembre autour du lac, sur une surface de 100 m², près de l'aire de jeux pour enfants, participe de la promotion de l'activité physique. Les trois éléments installés par la société ID Verde permettent la liberté de mouvement en combinant plusieurs sports. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré l'équipement, issu du projet impulsé par Laurie Desbois et David Bundtner, dans le cadre du budget participatif. Le coût est de 44 000 euros. Les appareils répondent aux normes de sécurité, de qualité et de robustesse exigées. Le Street Workout a le mérite de faire travailler les adeptes par l'enchaînement d'exercices variés et complets sollicitant toutes les parties du corps.

Sur l'aire du lac, vous trouvez l'agrès combiné, avec une échelle inverse. Il faut évoluer d'une extrémité à l'autre, ce qui autorise une infinité de mouvements. Il y a aussi les barres parallèles, pièces maîtresses des aires d'entraînement publiques. Elles permettent de renforcer la stabilité du gainage. Le troisième module est le banc-dips, idéal pour façonner les muscles du haut du corps. Ces exercices améliorent la condition physique, développent la force, l'équilibre, l'agilité, l'endurance et la souplesse. Le Street Workout peut être utilisé seul, après une promenade ou un jogging, ou constituer une sortie intéressante pour les associations et les clubs sportifs aytrésiens. Cet équipement a été fabriqué par la société Kompan, entre autre spécialiste du fitness d'extérieur.

L.B

renseignements Service Animation sportive : *05 46 30 19 91*

Le retour à Jacques-Prévert

Après avoir été délocalisée pendant un an, la maison des associations a retrouvé l'ancienne école Jacques-Prévert. Sa capacité d'accueil a été augmentée. Il reste des créneaux horaires disponibles

Il y a environ 80 associations à Aytré. Une situation qui témoigne d'un épatant dynamisme, mais qui nécessite un accompagnement de la municipalité. Une maison des associations est un lieu au service de la vie locale, avec des espaces d'accueil, de discussions et d'échanges pour s'ouvrir à toutes les énergies collectives. La structure contribue notamment à aider les associations à entrer en contact entre elles et ainsi favoriser l'émergence de projets inter-associatifs. Bonne nouvelle, depuis la rentrée de septembre, la maison des associations a retrouvé ses locaux de l'ancienne école Jacques-Prévert, après avoir été délocalisée pour laisser place, pendant une année, aux classes de l'école Petite-Couture. L'école avait déménagé suite à la découverte de fissures. Avec cette réintégration, une modification est à noter : la ludothèque a été transférée parc Jean-Macé, face à la médiathèque, ce qui a permis de récupérer une salle supplémentaire pour les associations. Une quinzaine d'entre elles utilisent déjà les locaux, avec deux espaces partagés, des lieux de rencontres de réunion et d'activités... Deux salles sont consacrées aux activités avec un praticable et deux autres avec du mobilier mis à disposition. N'hésitez pas à contacter le service animation sportive de la mairie, il reste des créneaux horaires disponibles. Les locaux ont en effet la capacité d'accueillir des activités supplémentaires.

L.B

renseignements Service Animation sportive : *05 46 30 19 91*

À vos baskets !

Scolaire, découverte, vacances… le sport fait partie du quotidien des jeunes aytrésiens et se conjugue tout au long de l'année dans les différentes structures de la ville. Un service assuré par la mairie pour tous les jeunes de 6 à 18 ans dans de nombreuses activités.

C'est donc un nouveau cycle de huit séances qui sera proposé à partir de février aux élèves des trois écoles d'Aytré. Au programme de la course d'orientation pour les CE2 aux Parcs des Cèdres et Jean Macé ainsi qu'au complexe sportif. Du roller hockey pour les CM1 au Gymnase d'Alstom et du judo pour les CM2 au Dojo. Ce nouveau cycle, animé par l'animateur sportif de la ville Gilles Rambault et se terminera par des rencontres inter-écoles pour mieux se mesurer aux autres et porter haut les couleurs de sa classe. L'encadrement est également assuré ce jour-là par les enseignants et des parents bénévoles et un goûter clôturera ce beau rendez-vous sportif.

Vive les vacances !

Faire du sport pendant les vacances c'est aussi possible grâce aux animations sportives mises en place par le Service Animation Sportive qui propose là encore tout un programme de tournois, jeux et sports co en direction des 9-18 ans. Du 18 au 27 février, les jeunes pourront ainsi pratiquer du tennis de table, du foot, du badminton, du tir à l'arc, du basket… avec remises de récompenses les lundis 18 (tennis de table) et 25 février (foot 5x5) ainsi que le jeudi 21 (basket 3x3). Un gouter est également programmé le vendredi 22 février au BSA (bar sans alcool) pour clôturer la première semaine et se retrouver entre copains. Toutes ces activités, encadrées par l'animateur sportif de la Ville, sont proposées gratuitement aux jeunes aytrésiens mais aussi à ceux venant de l'extérieur pour favoriser les échanges et la rencontre sportive. Respect, convivialité et auto-arbitrage pour mieux appréhender les règles font aussi partie de ce programme que vous pourrez retrouver sur le site de la mairie (jour, horaire, lieu de rendez-vous) et dans lequel chacun pourra trouver son bonheur ! Les inscriptions se font tout simplement au jour le jour en se présentant avec une tenue de sport adaptée.

Sport découverte

Dédié aux jeunes de 8 à 11 ans (CE2-CM1 et CM2) le programme « Découverte multisports » se déroule par cycles de 3 séances les samedis de chaque mois de 11h à 12h30. Les enfants peuvent ainsi s'initier à une dizaine de sports différents de septembre à juin. Les 12, 19 et 26 janvier place au basket au Gymnase de la Petite couture et les 2, 9 et 16 février découverte du tennis de table avec prêt de matériel. Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année, quelques places sont disponibles. Ces activités payantes en fonction du quotient familial sont également encadrées par Gilles Rambault bien connu des petits aytrésiens. Alors à vos basket les p'tits loups et sportez-vous bien !

C.P

Renseignements Service Animation sportive : *05 46 30 19 91*

Concours de tir à l'arc
En janvier, suivez les flèches

Les Archers de Rô organisent chaque année une compétition hivernale. Elle aura lieu au gymnase du collège Atlantique les 5 et 6 janvier.

Rendez-vous important pour le club de tir à l'arc d'Aytré depuis une quinzaine d'années, le concours s'adresse à deux grands niveaux de sportifs. Les jeunes d'abord qui sont attendus le samedi après-midi et se retrouvent en général une quarantaine pour s'immerger dans les conditions de la compétition même s'il n'y a pas d'enjeu de championnat. *« On les met en situation de façon à ce qu'ils prennent conscience de ce qu'est une compétition du championnat de France »* souligne le président-entraîneur Michel Grosjean, la distance de tir étant cependant ramenée à 15 mètres et la taille des cibles étant variable en fonction des âges et des niveaux techniques. Michel Grosjean précise d'ailleurs au passage que l'école de tir et les entraînements affichent complet, pour preuve de l'attractivité du club et de l'intérêt que portent les jeunes à cette discipline, la tranche d'âge 6-18 ans représentant les ¾ des licenciés.

Question compétition, les choses sérieuses pointeront le dimanche avec deux départs de tirs prévus l'un en matinée, l'autre l'après-midi. Une centaine d'archers sont attendus en provenance de la grande région, quelques parisiens venant aussi s'y frotter. *« Là, on entre dans le niveau élevé »* se réjouit Michel Grosjean puisque l'épreuve entre dans le circuit des qualifications pour le championnat de France : à 18 mètres, il faut envoyer sa flèche dans un blason de 4cm de diamètre pour l'arc classique ou 2 cm pour l'arc à poulie. Spectacle assuré, ouvert au public et gratuit.

E.M

renseignements : *06 09 22 33 -84 - www.arcaytre.fr*

Twirling Aytré et La Jarrie
manient le baton

Le club finaliste des championnats de France N3 compte 40 licenciées et partage ses activités entre les deux communes.

S'il est l'héritage de la majorette, le twirling bâton est une discipline sportive à part entière, reconnue par le Comité olympique, à la croisée de la gymnastique, du jonglage et de la danse. Passé par les Etats-Unis qui en a codifié les règles, c'est un sport national au Japon où il est pratiqué quotidiennement à l'école, mais si l'on cherche un club local pour apprendre et progresser c'est à la porte de celui d'Aytré-La Jarrie qu'il faut frapper. Les deux communes se partagent en effet les entraînements dispensés par Loriana Fallone qui, à 31 ans, a déjà 27 ans de pratique à faire valoir et notamment, au palmarès de sa carrière, une 4e place en coupe d'Europe en 2016.

A La Jarrie, le cours a lieu de 16hà 18h chaque mercredi pour 7 filles qui s'entraînent en simple loisir (titulaires de leur licence, elles pourront cependant si elles le souhaitent s'inscrire en championnat). Aytré en revanche concentre l'essentiel des 40 licenciées du club (à mettre au féminin exclusivement et pour l'heure puisque si cette discipline est bien sûr ouverte aux gars, ils n'ont pas encore franchi le pas à Aytré). Elles s'entraînent le lundi de 17h à 19h et le mercredi de 13h à 16h à Alstom, le jeudi de 17h à 19h au gymnase Petite-couture et le samedi de 9h45 à 13h au gymnase du Complexe Sportif dans cette tranche horaire en visant la compétition et avec le soutien ponctuel, deux fois l'an, d'une professeure de Paris. En 2017-2018, le club a ainsi compté une équipe en finale des championnats de France de Nationale 3 à St-Dié-des-Vosges tandis que d'autres évoluent en N2. Cela pour le bonheur du président Jean-Michel Fallone qui ouvre son club aux jeunes dès l'âge de 5 ans pour toutes celles (et ceux) qui montrent des qualités de souplesse et d'adresse ou qui veulent les acquérir.

E.M

renseignements : *06 10 91 55 98*

agenda
Janvier/Février 2019

Samedi 5 et dimanche 6 janvier

14h-17h samedi
8h-18h dimanche

Concours annuel d'hiver
Complexe sportif, rue de la Corvette
Club de tir à l'arc « Les Archers de Rô »
Tél. 06 09 22 33 84 - michel.r.grosjean@wanadoo.fr

Du samedi 5 au samedi 26 janvier

Exposition de Joël Lemaine,
peintre aquarelliste
Vernissage le jeudi 10 janvier à 18h - Entrée libre
Médiathèque, 12 rue de la Gare
Tél. 05 46 45 40 67

Samedi 12 janvier

19h

Match de basket Aytré / Montamise Basket association 2 (Région féminine 2)

21h

Match de basket Aytré / Association sportive Basket Chat. (Pré Nationale Masculine)
Complexe sportif, rue de la Corvette
ABBA - Tél. 06 43 14 42 42

Dimanche 13 janvier

12h

Repas du nouvel an suivi d'une animation (danses et chants) proposée par le trio Garel
Maison Georges Brassens, rue du 8 mai 1945
Association de quartier Grand Large
Inscription préalable obligatoire lors des ateliers de jeux de société les lundis et vendredis entre 14 et 16h. 24 rue Jean Bart ou par téléphone
Tél. 06 76 68 80 79

Vendredi 18, 19 et 20 janvier

20h30 vendredi et samedi
16h dimanche

Représentation théâtrale « Tu te souviens »
Maison Georges Brassens, rue du 8 mai 1945
Tarifs : gratuit le 18 janvier ; 12 € et 8 € les 19 et 20 janvier
Réservation conseillée
Compagnie Arsenic - tutesouviensjd@gmail.com
Tél. 06 75 13 43 53

Samedi 19 janvier

19h

Match de basket Aytré / Neuville BC FJEPS (Région féminine 2)
Complexe sportif, rue de la Corvette
ABBA - Tél. 06 43 14 42 42

Samedi 19 et 20 janvier

Zone de gratuité
Entrée libre
Salle Jules Ferry, avenue Edmond Grasset
Les amis du phare
Tél. 06 66 50 64 93

Mercredi 23 janvier

10h30

Les bébés lisent aussi
Sur le thème « gourmandises »
Médiathèque Elsa Triolet, 12 rue de la gare
Tél. 05 46 45 60 67

Samedi 26 et dimanche 27 janvier

Stage de danse avec Baptiste Fisson
pour adolescents et adultes
École de Musique et de Danse d'Aytré, 12 rue de la Gare (parc Jean Macé)
Tarifs : 20 € et 40 € Toutes les infos sur les horaires sur aytre.fr (inscription avant le 15 janvier 2019)
Service culturel
Tél. 06 76 54 48 27

Dimanche 27 janvier

15h

Match de rugby Aytré / Chauray
Stade Pierre Rouché, rue Einstein (ZI Belle Aire)
Tél. 06 62 09 12 16

Dimanche 27 janvier

14h

Loto
Salle Jules Ferry, avenue Edmond Grasset
SLEP - Tél. 05 46 45 11 16

Samedi 2 février

10h30

Café-livres
Sur le thème « un roman à manger, à déguster, à dévorer... et ce sans modération (= romans sur le thème de la nourriture) » Entrée libre
Médiathèque, 12 rue de la Gare
Tél. 05 46 45 40 67

Samedi 2 février

18h

Match de football Aytré / La Jarrie FC2 (équipe réserve)
Complexe sportif, rue de la Corvette
Entente Sportive Aunisienne
Tél. 06 61 18 80 23

21h

Match de basket Aytré / IE – CTC CAN 79 Basket 2 (Pré Nationale Masculine)
Complexe sportif, rue de la Corvette
ABBA - Tél. 06 43 14 4 2 42

Du samedi 2 au samedi 23 février

Exposition de Rebecca Donis, peintre vitrailliste
Vernissage le jeudi 7 février à 18h
Médiathèque, 12 rue de la Gare
Entrée libre
Tél. 05 46 45 40 67

Samedi 2 et Dimanche 3 février

10h-18h

Structures gonflables
Salle Jules Ferry, avenue Edmond Grasset
Tarifs : 6€ (4 à 12 ans) ; 3€ (1 à 3 ans) ; Gratuit pour les moins de 1 an.
Association de Parents d'Élèves de La Courbe
Tél. 06 09 24 10 29

Mardi 5 février

18h

Spectacle et concert pour le nouvel an chinois 2019
Maison Georges Brassens, rue du 8 mai 1945
Entrée gratuite sur réservation
Service culturel - Tél. 05 46 30 19 42

Vendredi 8 février

18h30

Assemblée Générale
Maison Georges Brassens, rue du 8 Mai 1945
Association de quartier Avenir et Bien Etre d'Aytré Nord
Tél. 06 64 91 39 42
aytrenord@laposte.net

Samedi 9 février

19h

Match de basket Aytré / Amicale Sportive Niortaise (Région féminine 2)
Complexe sportif, rue de la Corvette
ABBA - Tél. 06 43 14 4 2 42

20h

Match de football Aytré / FC Atlantique (équipe 1ère)
Complexe sportif, rue de la Corvette
Entente Sportive Aunisienne
Tél. 06 61 18 80 23

Jeudi 14 février

19h30

Conseil Municipal / Débat d'Orientation Budgétaire
Salle du Conseil Municipal, mairie (place des Charmilles)
Secrétariat de Monsieur le Maire
Tél. 05 46 30 19 01

Dimanche 15 février

14h à 17h

Stage de danse et percussions
Maison Georges Brassens, rue du 8 mai 1945
Gwasuma Kongo
Tél. 06 13 81 68 44

Dimanche 17 février

15h

Match de rugby Aytré / Gradignan
Stade Pierre Rouché, rue Einstein (ZI Belle Aire)
Tél. 06 62 09 12 16

Du lundi 18 au vendredi 22 février

Sport Vacances
Programme complet sur aytre.fr
Service Animation Sportive
Tél. 05 46 30 19 91

Mercredi 20 février

10h30

Les bébés lisent aussi
Sur le thème « ours et compagnie »
Médiathèque Elsa Triolet, 12 rue de la gare
Tél. 05 46 45 60 67

Vendredi 1er mars

20h30

Loto
Salle Jules Ferry, avenue Edmond Grasset
2 € le carton, 15€ les 10 cartons -(ouverture des portes 19h)
Association Basket Ball Aytré
Tél. 06 98 67 28 55 ou 07 87 73 76 29

Samedi 2 mars

18h

Match de football Aytré / Bois en Ré – Sainte Marie (équipe réserve)
Complexe sportif, rue de la Corvette
Entente Sportive Aunisienne
Tél. 06 61 18 80 23

21h

Match de basket Aytré / US Saintes Basket Ball 1 (Pré Nationale Masculine)
Complexe sportif, rue de la Corvette
ABBA
Tél. 06 43 14 4 2 42

Mercredi 6 mars

18h30

Réunion publique « Débat d'Orientation Budgétaire »
Salle du Conseil Municipal, mairie (place des Charmilles)
Service Finances - Tél. 05 46 30 19 13

Samedi 9 mars

20h

Match de football Aytré / Pont l'Abbé d'Arnoult (équipe 1ère)
Complexe sportif, rue de la Corvette
Entente Sportive Aunisienne
Tél. 06 61 18 80 23

15h30 à 18h30

Zumba party
Salle Jules Ferry, avenue Edmond Grasset
Tarifs : 5€ (adultes) 2€ (enfants)
Association de Parents d'Élèves
Tél. 06 03 21 62 00
lesptitspluspetitecouture@gmail.com

Et si nous parlions de vous ?

Pour annoncer vos manifestations publiques dans le magazine "Contacts" adressez-nous dès maintenant vos informations à l'adresse communication.ag@aytre.fr
renseignements : 05 46 30 19 04

Expression des conseillers municipaux d'opposition

Conseillers Municipaux Envies d'Aytré

Merci encore !

À la date où nous rédigeons notre article, l'actualité nous interpelle et nous adaptons nos propos en fonction. L'heure n'est donc pas à développer des sujets locaux, nous verrons ultérieurement.

L'année 2018 se termine bien tristement par cet acte de terrorisme avec ses morts et ses blessés, nous pensons bien fort à eux ainsi qu'à leurs proches.

Nous apprenons la neutralisation de l'auteur de ce massacre lequel faisait partie de ces gens fichés et donc dangereux, la preuve en est faite une nouvelle fois !

Nous vous encourageons à redoubler de prudence, de vigilance dans votre quotidien et à signaler ce qui vous semblerait anormal, il faut vous protéger car la menace est bien présente.

Nous espérons de tout cœur que l'année 2019 sera meilleure pour tous sur le plan de la famille, de la santé et du porte monnaie, avec une pensée particulière pour ces français qui ne bénéficieront pas des mesures annoncées par notre cher président, souhaitons leurs bon courage pour la suite.....!!

Liste ROBIN

Les conseillers municipaux d'opposition Energies et Actions pour Aytré

COLERE EN CENTRE VILLE D'AYTRE !

Le Conseil Municipal du 14 décembre 2018 nous a prouvé l'incompétence de certains élus de
la majorité et de l'inertie des autres. Ce qui nous a valu un beau chahut.
Les riverains du centre ville supportent un chantier lourd, avec des camions de 40 Tonnes + tractopelle… en sens interdit, le tout en débordant sur les trottoirs et ceci sans aucun contrôle officiel de sécurité sur les voies concernées.
En prime, les riverains et les Aytrésiens sont dépossédés des stationnements qui longeaient la propriété démolie où les 6 maisons seront bâties. Les emplacements, bordés d'un trottoir géré par la commune depuis 40 ans, se situaient hors des murs de clôture avant démolition. Ces places auraient pu faire partie de la prescription trentenaire et permettre à la ville de conserver ces places publiques… mais non ! Notre élue n'a pas défendu les intérêts notre ville.
A-t-elle privilégié les constructions à tout prix ? Le promoteur ? Et dans quel but ?
Ce projet a été accepté précipitamment par la municipalité, sans même avoir été présenté à la Commission Urbanisme qui n'a pas pu étudier le dossier et émettre un avis. Le hasard ?
Les riverains ont rencontré l'élue et ensuite entamé une procédure contre le permis supprimant les stationnements mais cette dernière n'a pas communiqué toutes les informations qu'elle détenait.
Le recours n'ayant pu aboutir à cause de cela, les honoraires de l'Avocate ont été pris en charge par les riverains, pour rien.
Ce projet aurait pu aboutir quand même en laissant ces places (65m² environ). Et dans une autre petite rue du centre ville, c'est un garage qui devient un logement…sans stationnement.
Mais pour quelles raisons la majorité municipale traite-t-elle les Aytrésiens avec autant de légèreté ?
- les élus ne veulent plus de voitures en ville ! Vœux pieux depuis des années… mais sans qu'aucune solution alternative n'ait été trouvée.
- les taxes à la construction et autres impôts leur permettent d'assurer leurs dépenses sans fin…Peut-être est-ce une bonne raison ? Saurons-nous jamais le fin mot de cette histoire ?

Décidément, cette élue BAFOUE la Charte des Elus. Son manque de respect pour les Aytrésiens est inacceptable. ***Sa démission s'impose immédiatement.***

Si notre pays est dans tous ses états aujourd'hui, il est évident que bon nombre d'élus en sont largement responsables avec de tels agissements !

LOISEL Tony
Energies et Actions pour Aytré

Pour bien vivre ensemble à Aytré,

LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Aytré

La Ville d'Aytré
vous présente ses
meilleurs
voeux
MAIRIE
aytre.fr
Aytré